



Test de paternité et procédures

Par **LESAGE Sandrine**, le **15/06/2017 à 07:57**

Bonjour,

Mon compagnon est harcelé depuis 5 ans par son ex épouse, des procédures civiles ainsi qu'une au pénal pour la seconde fois pour "abandon de famille".

En effet, après avoir été littéralement "ruiné" par cette dernière (déplacements d'argent issu de la communauté avant le divorce, déménagement total du bien familial sans en informé son ex époux, s'est proclamée "liquidateur amiable" de la société mais n'a jamais versé la moitié des 23K€ reçu de la liquidation, a volé toutes les économies, etc...), sans emploi après la la vente de sa société, n'a pu payer les pensions alimentaires.

Une 1ère procédure pour "abandon de famille" a donné raison à la partie adverse, j'ai donc réglé les arriérés, les dommages et intérêts ainsi que les frais de procédure (les nôtres et les siens).

Ayant appris qu'il avait de nouveau un travail, elle a attaqué de nouveau pour la même raison mais nous n'avons plus d'argent ! (l'aide juridictionnelle ne nous a pourtant pas été accordée) Mon compagnon savait que l'un de s'est fils n'était pas le sien mais n'en a jamais fait état seulement son ex épouse s'étant "amusée" à mettre le doute dans l'esprit de l'enfant, ce dernier souhaite faire un test de paternité (hors jugement pour l'instant, en rapport avec les délais...).

Quelle incidence ceci pourrait avoir si le test s'avérait négatif et que l'enfant (il est maintenant majeur et vit chez nous comme son frère mineur d'ailleurs, l'hérésie de l'abandon de famille !!!!) décide de demander un test ADN via la justice ?

Cette démarche pourrait-elle faire cesser toutes ces ignobles procédures ?

La volonté de cette femme est de détruire notre famille et l'appât du gain est son quotidien ...

Je précise qu'elle n'est aucunement en détresse financière, bien au contraire.

Par avance, merci de votre réponse.

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **15/06/2017 à 08:16**

Bonjour,

si le test est fait hors procédure judiciaire il n'aura aucune valeur.